

Strasbourg

SNES
FSU

Strasbourg-SNES n° 120 - Décembre 2014/Janvier 2015

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 0559

Edito de Philippe Lochu



Les élections professionnelles ont eu lieu et c'est un revers pour le Snes comme pour la FSU. Certes, nous conservons une position majoritaire en voix et en sièges, mais c'est un rassemblement moins large que celui que nous espérions. D'autre part, le fait que les gains, quoique marginaux, aillent aussi bien aux organisations

inconditionnellement conservatrices qu'inconditionnellement réformistes peut préoccuper: ni la peur ni la fuite en avant ne font des politiques.

Certes le système de vote électronique est calamiteux, fait pour décourager la participation. Mais ce n'est pas une explication suffisante à une faible participation qui exprime sous des formes diverses l'inquiétude légitime devant un avenir mal tracé: absence de perspective crédible pour l'amélioration de l'Ecole, absence de perspectives pour le métier d'enseignant. Et ce ne sont sûrement pas les "messages" lénifiants et les "animations" piteuses diffusés par le ministère qui vont éclairer l'avenir.

Un large mouvement est pourtant nécessaire pour faire bouger les choses. C'est ce que montre l'affaire récente du classement des REP et REP+, symptomatique des politiques actuelles.

Tout d'abord, des moyens budgétaires inférieurs aux besoins reconnus: plus de collèges éligibles que collèges élus. L'étroitesse du budget y est pour

quelques chose, mais c'est aussi une technique de gestion guidée par la certitude (dont le fondement est purement idéologique) que l'efficacité d'une dotation est conditionnée par la compétition et la concurrence entretenues entre ceux qui la percevront.

Que l'amélioration temporaire des conditions de travail dans un collège dépende des moyens mis à sa disposition dans la durée, et pas de mesures temporaires de redressement, ne semble pas effleurer les décideurs qui affirment qu'un établissement classé a pour vocation de sortir du classement. L'environnement social ne changeant pas à proportion quand la vie d'un établissement s'améliore, il y a de fortes chances que le climat scolaire se détériore lorsque les moyens de remédier aux difficultés liées à l'environnement disparaîtront...

La revendication d'un maintien, voire d'un élargissement des dispositifs prioritaires est donc parfaitement légitime.

Mais c'est ce qu'une administration n'est pas prête à entendre! Non seulement elle maintient, comme au Rectorat de Strasbourg, une opacité toute technocratique sur les manipulations qu'elle effectue, rendant impossible toute discussion raisonnable sur une répartition des moyens, mais encore, il arrive que le Secrétaire général adjoint reçoive dans une salle du rectorat pour un échange sur les décisions à prendre, pendant que le Recteur annonce ces décisions dans une autre salle du même Rectorat...

Par delà les élections, notre résolution est donc sans faille pour les mois et les années à venir: nous continuerons à nous battre pour de meilleures conditions de travail, pour la démocratisation de l'Ecole et pour la démocratie dans l'Ecole.

SOMMAIRE : Page 1 : Editorial Page 2 à 4 : Education prioritaire Pages 5 à 7 : Elections professionnelles Page 8 : Capa d'avancement d'échelon Page 9 : des stagiaires toujours malmenés Page 10 : Les pensions, variables d'ajustement économique Page 11 : Stage syndicale " néo-management " Page 12 : Dernière minute et meilleurs voeux

ÉDUCATION PRIORITAIRE : UNE MÉTHODE INACCEPTABLE, UN RÉSULTAT CONTESTABLE

La France est un pays riche mais c'est pourtant l'un des pays où l'origine sociale influe le plus sur les résultats scolaires, et ce alors que la crise continue d'aggraver les conditions de vie de nombreuses familles. Le **SNES et la FSU** avaient clairement demandé au gouvernement de donner un vrai coup d'accélérateur en faveur de l'éducation prioritaire.

Un périmètre inchangé, qui demeure très insuffisant.

En octobre, le ministère avait défini le périmètre global de l'éducation prioritaire soit 1082 réseaux au niveau national. Dans notre académie, 21 collèges et réseaux d'écoles faisaient jusqu'à présent partie de l'Education Prioritaire. Ce nombre demeure inchangé dans la nouvelle carte malgré des besoins bien plus importants. Parmi eux figurent 12 REP+ et 9 REP. Concrètement, cela signifie que l'entrée d'un établissement dans le dispositif s'est faite au détriment d'un autre qui en est sorti. Cela est d'autant plus inacceptable que le rectorat lui-même avait dans un premier temps ciblé 28 établissements susceptibles d'intégrer le dispositif REP + ou REP. Pour nous, une quinzaine de plus auraient mérité de figurer sur cette liste :



Nouvelle carte de l'éducation prioritaire en Alsace applicable à la rentrée 2015:

REP+ :

Colmar : Molière

Mulhouse : Bourtzwiller, François Villon, Jean-Macé, Kennedy, Saint-Exupéry, Wolf

Strasbourg : Erasme, Truffaut, Hans Arp, Lezay Marnesia, Solignac

REP :

Bischheim : Lamartine

Bischwiller : André Maurois

Colmar : Pfeffel

Schiltigheim: Leclerc, Rouget de Lisle

Strasbourg: Twinger, Sophie Germain, Stockfeld

Par rapport à la carte actuelle, les collèges Maurois de Bischwiller et Bel-Air de Mulhouse entrent et les collèges Mermoz de Wittelsheim et Reber de Sainte-Marie aux Mines sortent de l'éducation prioritaire.

Une méthode de travail totalement opaque :

Ces établissements ont été choisis en fonction de critères recommandés par le ministère : poids des catégories sociales défavorisées, part des élèves en Zone Urbaine Sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en 6ème, taux d'élèves boursiers auxquels le Rectorat a ajouté le taux de catégories sociales favorisées. Cependant, le rectorat s'est refusé à communiquer le moindre élément chiffré sur les établissements qui aurait permis d'apprécier la rigueur de la démarche. En effet, selon la pondération appliquée aux différents critères, on peut aboutir à des classements très différents. Ce sont d'ailleurs quatre résultats de simulations qui ont été proposés aux organisations syndicales, après avoir pris soin de rendre l'identification des établissements, et donc le travail des représentants du personnel, complètement impossible.

Un déni de dialogue social :

C'est finalement à la presse, avant même la tenue du **Comité Technique Académique** chargé d'instruire ce dossier, que le Recteur a choisi de dévoiler son projet le 12 décembre dernier à 15 heures. Le comble est qu'il avait convoqué les représentants du personnel à un groupe de travail à 14 heures où le secrétaire général-adjoint tardait à répondre aux demandes de données techniques formulées par la FSU et les autres organisations. Les élus du personnel ont d'ailleurs quitté la salle de réunion pour se rendre sur le lieu de la conférence de presse estimant qu'ils y obtiendraient davantage d'informations. A ce jour, les données chiffrées sur les établissements susceptibles d'être labellisés et la méthode de travail retenue n'ont toujours pas été communiquées. Dès lors, quid du consensus dont se félicite le recteur dans son dossier de presse? Par son manque de respect envers les représentants élus du personnel, il a montré le plus grand mépris

pour les personnels, les parents, les élèves et les élus locaux. Aurait-il osé agir de cette manière si la participation aux élections professionnelles avait été massive?



Monsieur le Recteur n'aime pas la contestation. Depuis son arrivée dans l'académie et malgré l'utilisation récurrente de l'expression "dialogue social" par ses subordonnés, Monsieur le Recteur ne pratique guère la concertation: non seulement il ne siège jamais dans les commissions paritaires ni même ne prend part, ne serait-ce que quelques minutes, aux opérations du mouvement des personnels, mais il impose une carte de l'éducation prioritaire au mépris de tout dialogue (voir notre article). Lorsque les représentants élus du personnel osent contester par un boycott (refus de siéger au CTA(1) le 17 décembre, puis au CAEN (2) du 18 décembre de toutes les organisations syndicales, refus de voter un budget de l'Université indigne le même jour), le Recteur s'emporte contre les enseignants-chercheurs et interpelle un élu du SNESUP-FSU en mettant en cause son travail et sa personne.

Le SNES apporte son soutien au collègue du supérieur mis en cause et déplore l'état actuel du "dialogue" social dans l'académie... qui, dans bien des domaines, n'est plus qu'un monologue.

(1) : Comité Technique Académique

(2) : Conseil Académique de l'Education Nationale

FORTE MOBILISATION A SAINTE-MARIE-AUX-MINES



La vallée de Sainte Marie aux Mines est largement mobilisée autour de son collège et du réseau d'écoles: parents, enseignants et plus largement habitants du canton en défendent le statut de REP.

Il n'est pas compréhensible que le rectorat veuille supprimer des moyens qui permettent de maintenir sur place une équipe éducative soudée et expérimentée, qui donnent la possibilité aux élèves de sortir de cette vallée quelque peu enclavée.

La situation des points de vue économique et social ne s'est jamais améliorée depuis qu'a été donné le label ZEP il y a un peu plus de 25 ans. Une étude de l'INSEE reprise par le MEN pointe le cumul de fragilités économique, familiale, culturelle pour lequel le canton de Sainte Marie aux Mines est malheureusement en tête (avec deux autres cantons alsaciens restés eux, dans le dispositif REP).

Les habitants ayant pleinement conscience

de l'injustice qui leur est faite ont entrepris une série d'action initiée par le blocage du collège par les parents (le lundi 8/12); le lendemain les familles gardaient leurs enfants à la maison; le mercredi une délégation était reçue par le rectorat.

Après l'accueil, qui leur a alors été fait, la morgue avec laquelle on leur a répondu, les actions ont repris. Pour certaines, spectaculaires: grève générale au collège, blocage du tunnel, port d'habits noirs, manifestations devant le rectorat, simulation d'un exode par des centaines d'habitants qui, valises et enfants à la main quittent la vallée!

Le SNES-FSU était présent aux deux réunions qui ont décidé des actions à mener et bien que ce mouvement impressionnant soit entièrement à mettre au crédit des acteurs locaux, le SNES-FSU soutient pleinement ces actions et a pu y apporter son concours (pose des préavis de grève, informations sur des actions possibles, sur la situation...).

La solidarité dans la vallée n'est pas un vain mot. Elle a permis en d'autres temps le maintien d'un lycée (Louise Weiss) qui était voué à disparaître. La bataille est bien engagée, elle n'est pas terminée.

Hardi les Sainte-Mariens !



Alain ASSAL

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Les élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014 marquent un recul pour le SNES et la FSU dans un contexte de forte abstention. Dans l'académie avec la FSU, nous gardons nos 3 sièges au Comité Technique Académique (CTA) et notre première place chez les enseignants. En revanche nous perdons un siège au CTM (ministériel) passant de 7 à 6 sièges. L'UNSA y décroche 4 sièges, FO 2 sièges et SGEN, SNALC, CGT 1 seul chacun.

Le vote électronique est inadapté à nos métiers

Une nouvelle fois le déroulement du vote électronique a posé de nombreux problèmes. Le passage obligé par la boîte académique a été un frein important, empêchant nombre de nos collègues de voter. Le principal problème rencontré a été celui des boîtes over-quota et jamais utilisées par certains. Rappelons

que nous avons trois adresses électroniques utilisées selon les circonstances : une adresse professionnelle académique, une adresse sur l'ENT de notre établissement et enfin l'adresse utilisée par l'administration pour nous envoyer les informations de carrière sur I-Prof. Comment s'étonner alors de dysfonctionnements à répétition ? On peut y ajouter le vote en plusieurs étapes avec la nécessité de créer son espace électeur puis le temps du vote avec créations de mots de passe, acheminement des mails de confirmation... Au bout du compte pour le corps le plus important, celui des certifiés, on constate dans notre académie, une abstention de 64,4%.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats et l'attribution des sièges pour le comité technique académique et les deux comités techniques spéciaux départementaux.

Tableau 1: Les élections aux comités techniques (académique et départementaux)

2014	Inscrits	Exprimés	% Votants	FSU	UNSA	SGEN CFTD	FO	SNALC	CGT	SUD	CFE-CGC	FAEN	SNPTES
Acad.Voix	27594	10176	36,88%	2577	2723	2196	851	510	376	366	297	171	109
%				25,32%	26,76%	21,58%	8,36%	5,01%	3,69%	3,60%	2,92%	1,68%	1,07%
sièges	10			3 (=)	3 (=)	3 (=)	1 (+1)	0 (-1)	0	0	0	0	0
67 Voix	16813	6491	38,61%	1483	1991	1184	594	346	290	260	139	104	100
%				22,85%	30,67%	18,24%	9,15%	5,33%	4,47%	4,01%	2,14%	1,60%	1,54%
sièges	10			3 (=)	4 (=)	2 (=)	1 (+1)	0 (-1)	0	0	0	0	0
68 Voix	10781	3685	34,18%	1094	732	1012	257	164	86	106	158	67	9
%				29,69%	19,86%	27,46%	6,97%	4,45%	2,33%	2,88%	4,29%	1,82%	0,24%
sièges	10			4 (=)	2 (=)	3 (-1)	1 (+1)	0 (=)	0	0	0	0	0

Tous les personnels (enseignants et non-enseignants) participaient à ce vote pour élire leurs représentants aux comités techniques. Les stagiaires votent au CT mais pas en CAP.

Au niveau académique et dans le Bas-Rhin, la FSU, le SGEN et l'UNSA gardent chacun leur nombre de sièges et FO reprend au SNALC le siège perdu en 2011. Dans le Haut-Rhin, la FSU et l'UNSA conservent leurs sièges mais le SGEN cède un siège à FO.

Devancés de 146 voix par l'UNSA, nous ne sommes pas parvenus avec la FSU à garder la première place au CTA. De 2011 à 2014, **la FSU fait -2,95** points de pourcentage, **l'UNSA +0,97** et le **SGEN -4,03** dans un scrutin académique dont la participation recule de 0,69 points par rapport à 2011 alors que la participation nationale augmente de 3,19 points,

passant à 41,73%. Il manque 1138 voix en Alsace pour atteindre le taux national de suffrages exprimés et le tableau 2 détaillant les votes des enseignants et équipes pédagogiques montre que c'est là que ces voix ont manqué. C'est bien entendu dommageable pour nous car la FSU y domine les autres organisations syndicales de près de 13 points de pourcentage. Dans les établissements, les chefs d'établissement, pourtant conscients de l'importance du vote (leur corps a voté à presque 84%), n'ont pas fait d'efforts pour favoriser la participation et l'administration dans son ensemble n'a pas créé de climat favorable au vote (absence d'affichage et de publicité autre qu'électronique). Il faut repenser les modalités et l'organisation du scrutin. Il nous faut engager la réflexion sur la base de notre mandat de retour à un vote papier.

Tableau 2: Les élections CAPA + CCP / Personnel enseignant

2014	inscrits	exprimés	% vot	FSU	SGEN	UNSA	SNCL	SNALC	FO	CGT	SUD	autres
<i>Agrégés</i>												
voix	1848	724	39,18%	254	159	42	27	123	77		42	
en %				35,08%	21,96%	5,80%	3,73%	16,99%	10,64%	-	5,80%	
2011-2014				-9,06	-6,24	-1,6	-2,71	9,95	3,8	-3,02	2,44	
sièges	10			4 (-1)	3 (+1)	0 (=)	0 (=)	2 (=)	1 (=)		0	
<i>Certifiés</i>												
voix	6484	2308	35,60%	750	591	190	112	200	246	86	133	
en %				32,50%	25,61%	8,23%	4,85%	8,67%	10,66%	3,73%	5,76%	
2011-2014				-4,69	-2,59	0,83	1,59	1,27	3,82	0,71	2,4	
sièges	19			7 (-2)	5 (-1)	1 (=)	1 (=)	2 (+1)	2 (+1)	0 (=)	1 (+1)	
<i>CPE</i>												
voix	321	161	50,16%	41	44	55	4		17			
en %				25,47%	27,33%	34,16%	2,48%		10,56%			
2011-2014				-17,46	5,05	11,88	-2,41		2,95			
sièges	8			2 (-2)	2 (=)	3 (+1)	0 (=)		1 (+1)			
<i>DCIO/COP</i>												
voix	104	71	68,27%	20	43						8	
en %				28,17%	60,56%						11,27%	0,00%
2011-2014				-14,57	14,88						-2,31	
sièges	4			1 (-1)	3 (+1)						0	
<i>PEGC</i>												
voix	101	36	35,64%		11	-	20		5			
en %					30,56%		55,56%		13,89%			
2011-2014					8,78	-19,80	3,08		7,95			
sièges	3				1 (=)	0 (=)	2 (=)		0 (=)			
<i>EPS</i>												
voix	786	327	41,60%	267	46	0	6		8			
en %				81,65%	14,07%		1,83%		2,45%			
2011-2014				9,37	0,54		-2,46		-2,17			
sièges	7 (+2)			8 (+2)	1 (=)		0 (=)		0 (=)			
<i>PLP</i>												
voix	1826	890	48,74%	78	141	90	-			170	120	291
en %				8,76%	15,84%	10,11%				19,10%	13,48%	15,79
2011-2014				-3,2	-7,37	-12,86	-1,44			-3,15	-2,31	
sièges	10			1 (=)	1 (-2)	1 (-1)	-			2 (=)	1	4
<i>PE 67</i>												
voix	5797	2529	43,63%	706	332	1095		122	227		47	
en %				27,92%	13,13%	43,30%		4,82%	8,98%		1,86%	
2011-2014				3,89	-2,36	-1,7		-6,48	6,47		0,19	
sièges	10			3 (=)	1 (=)	5 (=)		0 (-1)	1 (+1)		0 (=)	
<i>PE 68</i>												
voix	3962	1512	38,16%	733	387	334		-	58			
en %				48,48%	25,60%	22,09%			3,84%			
2011-2014				3,3	0,63	1,36		-3,78	0,84			
sièges	10			5 (=)	3 (=)	2 (=)			0 (=)			
<i>non titulaires AED/AESH</i>												
voix	1868	83	4,44%	36	18	5	2	1	10	6	5	0
en %				43,37%	21,69%	6,02%	2,41%	1,20%	12,05%	7,23%	6,02%	0,00%
2011-2014				-10,95	8,11	-6,33	2,41	1,2	10,82	-7,58	2,32	
sièges	4			3 (=)	1 (+1)	0 (=)			0 (=)	0 (-1)	0 (=)	
<i>Non Titulaires enseignants</i>												
voix	952	144	15,13%	32	37	18	3	2	9	15	12	16
en %				22,22%	25,69%	12,50%	2,08%	1,39%	6,25%	10,42%	8,33%	11,11%
2011-2014				-6,22%	-7,34%	4,24%	2,08	1,39	-1,09	0,33	4,66	11,11
sièges	3			1 (-1)	2 (=)	0 (=)			0 (=)	0 (=)	0 (=)	0
TOTAL ACADEMIE												
voix	24049	8785	36,53%	2917	1809	1829	174	448	657	277	367	307
en %				33,20%	20,59%	20,82%	1,98%	5,10%	7,48%	3,15%	4,18%	3,49%
2011-2014				-1,1	-1,94	-0,52	-1,06	-1,92	3,17	-0,04	2,14	2,02
sièges	90			35 (-5)	23 (=)	12 (=)	3 (=)	4 (=)	5 (+3)	2 (-1)	2 (+2)	4 (+2)

C'est un recul pour les syndicats de la FSU et le SNES paye un prix élevé même s'il domine encore largement le second degré. C'est rageant pour nos commissaires paritaires, qui savent que les élus du SNES sont à l'origine de la plupart des interventions menant à des améliorations en CAPA. Cela dit, ceux qui ont voté le savent en grande partie car sur les scrutins où participe le SNES, les listes FSU font 32,5%, le SGEN 25,6% et l'UNSA seulement 8,9%. L'UNSA reprend des couleurs dans le 1er degré mais reste dominé au niveau académique par le SNUIPP, le SGEN quant à lui s'effondre.

Il nous faudra convaincre les collègues que nous restons la voix de la profession et qu'il est vital d'aller voter aux CAP mais également aux CT pour que nos métiers pèsent dans les décisions académiques et nationales.

Tableau 3: Les élections CAPA+CCP / Personnel non-enseignant

2014	Inscrits	Exprim	% vot.	FSU	SGEN	UNSA	SNALC	FO	CGT	SUD	Autres
Direction	367	308	83,92%	-	62	151	-	95	-	-	
En %				-	20,13%	49,03%	-	30,84%	-	-	
sièges	6				1 (+1)	3 (-1)	-	2 (=)	-	-	
IEN	55	30	54,55%	-	-	30	-	-	-	-	-
En %				-	-	100,00%	-	-	-	-	-
sièges	4			-	-	4	-	-	-	-	-
Dir ad Segpa	34	26	76,47%	5	10	11					
En %				19,23%	38,46%	42,31%					
sièges	2			0	1	1					
AAE	282	175	62,06%	17	33	125	adjoint administratif de l'état				
En %				9,71%	18,86%	71,43%	-	-	-	-	-
sièges	5			0	1	4	-	-	-	-	-
SAENES	482	289	59,96%	43	54	184	-	8	secrétaire administratif EN et Ens Sup		
En %				14,88%	18,69%	63,67%	-	2,77%	-	-	-
sièges	6			1	1	4	-	0	-	-	-
ADJAENES	1015	555	54,68%	67	86	347	-	33	-	-	22
En %				12,07%	15,50%	62,52%	-	5,95%	-	-	3,96%
sièges	8			1	1	6	-	adjoint administratif 1 ^{er} cl EN et Ens Sup			
ASSAE	81	37	45,68%	-	37	-	-	assistant de service social de l'administration de l'état			
En %				-	100,00%	-	-	-	-	-	-
sièges	4			-	4	-	-	-	-	-	-
ATRF	720	274	38,06%	-	23	111	-	13	adjoint technique de formation et de recherche		127
En %				-	8,39%	40,51%	-	4,74%			46,35%
sièges	8			-	-	4	-	0	-	-	4
Infirmiers	241	132	54,77%	79	-	53	-	-	-	-	-
En %				59,85%	-	40,15%	-	-	-	-	-
sièges	6			4	-	2	-	-	-	-	-
Non titulaires	267	66	24,72%	9	21	17	2	2	5	1	2+2
En %				35,71%	21,43%	28,57%	-	3,57%	7,14%	3,57%	-
sièges	6			1	3	2	-	0	0	0	-
TOTAL	3544	1892	53,39%	220	326	1029	-	151	5	1	153
En %				11,63%	17,23%	54,39%	-	7,98%	0,26%	0,05%	8,09%
sièges	55			7	12	30	-	2	0	0	4

Attention, vous trouverez tous les corps non enseignants ci-dessus mais certains participent à un Comité Technique Spécial. Plus de détails dans le prochain Strasbourg-Snes.

Dans les corps des personnels non enseignants, l'hégémonie de l'UNSA est écrasante et comme leur taux de participation est beaucoup plus important que chez les enseignants, l'UNSA parvient à terminer en première position au CTA alors qu'elle arrive loin derrière chez les enseignants. C'est là une des graves conséquences de l'abstention entre autres des collègues du second degré, par exemple, sur les 29 sièges des CAPA agrégés et certifiés, l'UNSA a en tout et pour tout un commissaire paritaire certifié. Et aucun chez les professeurs d'EPS sur un total de 9. C'est pourtant l'UNSA qui est la première fédération syndicale au CTA, organe qui discute de la carte des formations, de la répartition des moyens, des créations et suppressions de postes, des mesures de carte scolaire...

Ne pas voter permet à d'autres de décider. Certes le contexte d'austérité peut laisser penser à certains qu'il n'y a plus de marge de manœuvre mais au contraire cela doit nous inciter davantage à donner notre avis et à peser par tous les moyens sur les orientations à venir qui seront conséquentes pour nos professions. Les programmes de collège sont en cours d'écriture avec à la clef une possible réforme du collège. On espère que la réforme du lycée sera rapidement remise à plat. Les chantiers "métiers" avancent et les circulaires d'application sur les nouveaux décrets

statutaires sont en discussion. Des négociations rendues plus difficiles par FO qui en a dénaturé le sens, n'hésitant pas à y dénoncer ce qui n'y était pas écrit. Il est d'ailleurs amusant de constater que dans notre académie, les seuls commissaires paritaires obtenus par FO chez les non-enseignants le sont dans le corps des personnels de direction. Ne doutons pas que les débats à l'intérieur de la fédération seront animés.

Le SNES-FSU entend intensifier le débat avec les collègues, poursuivre son travail de défense au quotidien des personnels du second degré. Il continuera dans le même temps à chercher à fédérer la profession, à la rassembler dans de larges actions revendicatives.



José Pozuelo

CAPA D'AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CERTIFIÉS : A L'EST RIEN DE NOUVEAU



La CAPA d'avancement d'échelon des Certifiés s'est tenue le vendredi 12 décembre. Elle a été pour les élus du SNES-FSU l'occasion de confronter leurs analyses avec celles des représentants du rectorat.

Nous avons donc cette année à nouveau rappelé que le gel de nos rémunérations nous faisait glisser vers le déclassement, que la perte de revenu mesurée par l'INSEE atteignait les 10% sur la décennie passée, que l'OCDE avait mis en évidence combien les enseignants français étaient peu payés par comparaison avec nos voisins européens. Et que, dans un pays où l'Ecole tient une place si importante, cela ne pouvait demeurer sans conséquences sur l'engagement des professeurs pour le service public. Il est fort à craindre que les œillères budgétaires de nos gouvernants les empêchent de percevoir combien il est urgent de changer de direction en matière salariale. Ce sera donc à l'ensemble des collègues de le leur faire entendre, mais autrement que par l'abstention ou le repli mortifères qui ont tenté plus d'un collègue lors des récentes élections professionnelles.

Pour les représentants de l'administration, cette CAPA relève davantage d'une formalité statutaire rituelle qu'il s'agit d'expédier au plus vite. Pour les collègues, toute promotion d'échelon est devenue un enjeu, car elle permettra, avec un peu de chance, de freiner leurs pertes de revenus. Parmi les collègues promouvables de l'année scolaire en cours, tous ne peuvent accéder à un échelon supérieur. Rappelons que ce n'est pas le cas pour tous les corps et notamment ceux qui sont chargés de notre évaluation, qui évoluent eux sur un seul rythme... Nous avons donc de même rappelé notre conception d'un avancement déconnecté de notre évaluation, nos promotions pouvant se faire au rythme le plus favorable, puisque d'autres corps nous en donnent l'exemple !

Comme tous les ans, nous avons étudié la situation de l'ensemble des collègues concernés par une promotion et comme tous les ans nous étions bien seuls à nous livrer à cet exercice. Le système actuel de promotion suppose pour bien fonctionner que l'évaluation des collègues soit régulière

et harmonisée afin de garantir à chacun des chances de promotion équitables. Ce n'est toujours pas le cas dans notre académie, même si les représentants du rectorat prétendent que nous ne sommes pas si mal lotis par comparaison avec d'autres académies. Mais le sort prétendument peu enviable de nos collègues des autres académies, cette affirmation reste d'ailleurs à étayer, ne nous console pas du nôtre !

Qu'en est-il du paramètre de la régularité des inspections ? Nous devons certes reconnaître une amélioration du taux effectif d'inspection dans l'année scolaire écoulée, qui atteint 20 % des promouvables, contre 11 et 15 % lors des exercices précédents. Cette progression est cependant insuffisante, car la part des retards cumulés d'inspection à plus de 5 ans demeure elle en progression constante pour atteindre 23,5 %. De plus, 10 % des collègues concernés cette année par une promotion n'ont pas de note d'inspection, pourcentage qui lui aussi est en progression. Il s'agit des collègues récemment entrés dans le métier et cela entraîne pour la plupart d'entre eux un avancement plus lent dès le début de carrière, alors que leur niveau de rémunération est très dégradé.

Que peut-on dire au sujet du second paramètre, celui de la distribution harmonieuse des notes d'inspection ? C'est bien simple : il y a toujours autant de disparités ! Les constats accumulés sur plusieurs années permettent maintenant de mettre en évidence des pratiques de notation très variables d'une discipline à l'autre, avec des conséquences très nettes. Pour les collègues de toute une série de disciplines, la promotion au Grand Choix est rendue de ce fait plus difficile.

A l'arrivée, les dysfonctionnements liés aux rythmes d'inspection et aux pratiques de notations, mènent à une inégalité de fait face à la promotion. Espagnol, Documentation, Sciences Physiques, Anglais, Education Musicale, Allemand, Philosophie, Sciences Economiques sont les disciplines les plus touchées.

Nos interlocuteurs en CAPA refusent de prendre en compte cette situation, pourtant dénoncée par le SNES-FSU depuis plusieurs années maintenant. Officiellement tout va bien ! Il est évidemment plus commode d'entrevoir ainsi la réalité. Mais compte-tenu de l'enjeu que représente désormais une promotion à l'échelon supérieur, cette position n'est plus tenable.

Les élus SNES-FSU en CAPA continueront donc de revendiquer que des corrections interviennent de façon contraignante afin de remettre un peu d'huile dans les rouages d'un système bien grippé.



Marc Bolzer

DES STAGIAIRES TOUJOURS MALMENÉS

Une large gamme de situations différentes :

Cette année se distingue par sa complexité : stagiaires à 18h, stagiaires à 9h devant valider un Master 2 (M2), stagiaires à 9h titulaires d'un M2...

Un mode de validation complexe :

Pour ces derniers, il est écrit dans la circulaire du 17/06/2014 qu'ils "verront leur parcours en ESPE adapté, afin de tenir compte de leurs besoins de formation". En pratique, ces stagiaires auront un Diplôme Universitaire (DU) à valider, constitué d'un court écrit réflexif portant sur la pratique du métier, d'une production réalisée par plusieurs stagiaires et des rapports du tuteur dans l'établissement. Le directeur de l'ESPE s'appuiera sur les travaux d'évaluation de ce DU pour donner son avis sur la titularisation. Comment se passe celle-ci cette année ? Trois avis sont donnés : celui du chef d'établissement, qui tiendra compte des rapports du tuteur, celui du corps d'inspection et celui du directeur de l'ESPE. Si l'un des avis est défavorable, le stagiaire est convoqué à un entretien au rectorat. Le stagiaire à 9h devant valider un DU a donc du souci à se faire en cas de problème avec son tuteur, car l'avis de ce dernier a beaucoup de poids.

Des conditions de formation difficiles :

Lors d'une première audience à l'ESPE, nous avons demandé que les stagiaires, qui élisent maintenant des délégués par discipline, soient associés à la commission de validation des parcours ESPE. Nous avons également soulevé le problème des vacances scolaires : 3 semaines en moins dans notre académie sur l'année pour les stagiaires à 9h

devant valider un M2, ces derniers devant également suivre le calendrier universitaire. La question des formations à l'ESPE se pose une nouvelle fois. Les stagiaires sont nombreux à les souhaiter bien mieux adaptées...

Un niveau de rémunération indigne :

La situation financière des stagiaires est précaire : 1388 euros nets pour un certifié à l'échelon 1 (=1,12 SMIC), une indemnité de transport (l'IFF : 1000 euros en dix mensualités) qui tarde à être versée, etc. Les stagiaires aux abois, en raison notamment du coût du logement, ne sont pas des exceptions.

« Les enseignants, ce n'est pas d'abord l'argent qui les attire, sinon ils ne feraient pas enseignants, entre nous », disait récemment notre ministre de tutelle (10/2014). Pourtant, année après année, la crise de recrutement s'aggrave; étonnant, non ?

Le SNES évoquera l'ensemble de ces points lors d'une deuxième audience auprès du directeur de l'ESPE et rappelle ses revendications immédiates : revalorisation des salaires et des conditions de travail, pré-recrutements et aides spécifiques aux candidats aux concours.



Janig Terrier

Le 8 et 9 octobre avait lieu à Strasbourg le salon "I-novia", le salon des nouvelles technologies et entrepreneurs, le "rendez-vous des entreprises qui innovent". Toute une série de conférences au programme ; l'intitulé de la première valait son pesant de cacahuètes : "Comment adapter le système éducatif aux besoins des entreprises ?", avec notamment un intervenant du MEDEF et un autre du rectorat, et où l'on a pu entendre que "l'esprit d'entreprise" devait être inculqué dès le primaire...

LES PENSIONS : VARIABLE D'AJUSTEMENT ÉCONOMIQUE

Le colloque annuel du COR du 2 décembre 2014 a été consacré à la dépendance des régimes de retraites par rapport aux variables économiques et démographiques. Le Comité de suivi des retraites y a émis l'hypothèse d'un retour à l'équilibre de notre système de retraite d'ici 2030 si l'économie renoue avec la croissance et si le chômage recule. Mais, d'ici 2018, le système de retraites va rester dans le rouge étant donné l'installation durable de la récession provoquée par les politiques d'austérité.

Le dossier des retraites sera revu annuellement avec la loi de financement de la sécurité sociale. Avant l'automne 2015, le COR fera des propositions concernant les clefs des régimes de retraite. **Les mesures pourraient concerner le mode d'indexation des retraites adapté à la conjoncture économique.** Les deux propositions envisagées, soit affecter les pensions d'un coefficient (croissance des salaires moins 1,5 % par exemple), soit les annexer sur un coefficient (croissance des salaires moins évolution du rapport retraités-actifs), aboutiraient à la baisse des pensions quelle que soit la conjoncture économique.

Nous nous inquiétons de ces hypothèses dont la conséquence serait une aggravation de la paupérisation des retraité-e-s. Contrairement à une idée trop entendue dans les médias, les « réformes » entreprises depuis 1993 en France ont été radicales et efficaces, selon les projections du COR, la part des dépenses de retraite dans le PIB devrait rester stable aux alentours de 13% d'ici 2060 malgré l'augmentation du nombre de retraités. Le résultat a été une importante dégradation du niveau des retraites.

Nous rappelons notre opposition à toute réforme du calcul des retraites basé sur un cumul de points ; l'exemple récent de la baisse des rentes du COREM catégorie R1 est la preuve de l'arnaque de tels types de retraites.

Notre exigence d'une consolidation de la retraite obligatoire par répartition fondée sur la solidarité intergénérationnelle est la garantie d'un niveau de vie décent pour tous les actuels et futurs retraités.



Françoise Eiden

STAGE SYNDICAL SNES-FSU

« **Les nouvelles méthodes de management dans les établissements : en comprendre les mécanismes, organiser l'action collective pour les contrer.** »

Jeudi 19 février 2015 de 9 h 30 à 17 h, Maison des Associations à STRASBOURG

Le SNES académique organise un stage intitulé « *Les nouvelles méthodes de management dans les établissements : en comprendre les mécanismes et organiser l'action collective pour les contrer* » **le jeudi 19 février 2015 de 9h30 à 17h à la Maison des Associations à Strasbourg** (1A place des orphelins). Ce stage est ouvert à tous, syndiqués ou non syndiqués. Il sera animé par Evelyne Rognon, intervenante nationale du Snes, et Marcello Rotolo (secteur juridique).

Nous vous rappelons que le stage de formation syndicale est un droit. Il suffira d'avertir l'autorité hiérarchique au moins un mois à l'avance, soit avant le 19 janvier 2015 (voir le modèle de lettre plus bas).

Ci après :

- votre fiche d'inscription à retourner au SNES avant le 15 février 2015.
- un modèle de demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale, à adresser au recteur.

INSCRIPTION AU STAGE « Les nouvelles méthodes de management dans les établissements »

(à renvoyer au SNES par email (s3str@snes.edu) ou courrier postal (13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG) **avant le 15 février 2015**)

NOM, Prénom :

Adresse personnelle :

Tél :

Email :

Etablissement :

Syndiqué(e) au SNES :

OUI

NON

Je m'inscris au repas organisé sur place :

OUI

NON

Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge par le SNES. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train).

Date et Signature :

Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence – Congé pour formation syndicale

(lettre à M. le Recteur, à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement)

Nom Prénom

Grade et fonction

Etablissement

A M. le Recteur

S/C de M. ⁽¹⁾

Conformément aux dispositions ⁽²⁾ de:

- de la loi n°84-16 du 11/1/84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale
- et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement,

j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du **19 février 2015** pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Strasbourg (Maison des Associations).

Il est organisé par la section académique du SNES/FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).

A

, le

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

DERNIÈRE MINUTE :

CTM : mesures de rentrée 2015 pour l'académie de Strasbourg dans le second degré :

- Enseignants : **+ 20 ETP**
- Personnels administratifs : **+ 2 postes**
- CPE : **+ 1 emploi**
- Infirmiers scolaires : **+ 1 emploi**

Education Prioritaire – mouvements

Inter-académique :

- 320 pts à partir de 5 ans d'exercice en REP+ et établissements en politique de la ville
- 160 pts à partir de 5 ans d'exercice en REP
- clause de sauvegarde jusqu'au mouvement 2017 pour les établissements classés précédemment en Education Prioritaire

Le SNES-FSU se battra pour que la circulaire relative au mouvement intra académique prévoie une bonification particulière pour les établissements REP, REP+, anciens APV, etc.



Nous remercions très chaleureusement tous les personnels qui malgré les difficultés du vote électronique ont voté pour nos listes du SNES et de la FSU.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2015, beaucoup de succès dans vos entreprises et une bonne ambiance dans vos établissements scolaires.

Sections académique et départementales du 68 et du 67